

Attribution des prix : prix annoncé garanti si 40 joueurs payants.

Au général : Prix partagé au système Hort.

Autres prix non partagés.

Les prix sont non cumulables.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls présents, les absents ne pourront réclamer ultérieurement leurs prix.

Article 6 :

Immédiatement après l'issue de la partie, le joueur vainqueur, ou celui qui avait les blancs en cas de nulle, communique le résultat à la table d'enregistrement ou à l'arbitre de salle. Les joueurs qui n'auraient pas donné leur résultat à l'issue de leur ronde se verront créditer d'un double 0.

Départage des ex-æquo : 1) Buchholz Tronqué 2) Buchholz 3) Cumulatif

Article 7 :

Particularités locales :

- tout le bâtiment est un lieu non-fumeurs.
- avoir une attitude convenable.
- analyse et blitz interdits dans la salle.
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte pendant une partie comme joueur ou spectateur.
- signalement des abandons non justifiés au Directeur des Titres et des Sanctions.
- toute dégradation entraînera une exclusion.
- tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
- deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du Tournoi, et signalement au Directeur des Titres et des Sanctions.
- tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi.
- une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi
- respect de la charte du joueur.

Article 8 :

Arbitre Principal : Olivier MINAUD Arbitre FIDE

Arbitre Adjoint : Solène VERNET Arbitre Stagiaire Open 1

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur